



Maltraitance psychologique au travail.

Par **Charzie**, le **21/10/2009** à **21:32**

Bonsoir,

Puis-je utiliser des lettres désagréables de mon employeur comme preuve ? Si je veux quitter ce boulot, que dois-je faire, où dois-je m'adresser ?

Depuis plusieurs mois, je fais l'objet de maltraitance psychologique de la part de mon employeur qui n'a rien à me reprocher concernant mon travail, mais qui se venge à cause de mes arrêts de travail pour maladie. Il m'a déjà envoyé 5 lettres simples et recommandées injustifiées ; je suis allée voir l'assistance sociale de la médecine du travail qui a des compétences juridiques et m'a dit qu'il y a trop de discriminations dans ses lettres et qu'elle ne voit pas ce qu'il veut au juste. Il n'a pas voulu respecter un certificat médical que le médecin du travail m'a prescrit pour 6 mois afin d'éviter de faire des efforts importants avec le bras droit à cause d'une névralgie cervico-radiale qui m'a empêchée de travailler pendant deux semaines et demie et m'a envoyé une lettre d'avertissement pour cela.

Je suis en arrêt de maladie et je n'ai plus envie de retourner travailler car je sais qu'il va me pousser à bout, je ne sais plus trop quoi faire.

Merci de me répondre.

Charzie.

Par **malgort**, le **22/10/2009** à **10:35**

La maltraitance psychologique au travail comme vous dites est de l'harcèlement moral (L1152-1 du code du travail). Ne restez pas seul dans ce cas de figure. Vous pouvez prendre contact avec un syndicat (il y a des permanences syndicales dans les bourses du travail ou les "maisons des syndicats"). Ou allez voir un avocat.

Vous pouvez aller aux prud'hommes pour que la rupture du contrat de travail soit à la faute de l'employeur et demander des indemnités.

Bon courage